

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c  
Réclames, —... 30  
Faits divers, —... 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAYAS  
8, place de la Bourse.

### ABONNEMENT.

SAUMUR... 30 fr.  
Poste... 5  
Trois mois... 16  
Six mois... 30  
Un an... 55 fr.  
Trois mois... 18  
Six mois... 35  
Un an... 65

On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 MAI 1886

## Chronique générale.

### LA QUESTION DES PRINCES.

Dans le conseil extraordinaire qui a eu lieu hier matin au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet, les ministres se sont occupés de la solution qu'il conviendrait de donner à la question des princes. Il semble que le cabinet soit dès à présent résolu à faire de cette question l'objet d'un projet de loi: mais on ignore sous quelle forme elle sera soumise aux délibérations du Parlement.

Le gouvernement aurait, paraît-il, envisagé la question des princes à un double point de vue. Il aurait délibéré hier matin sur le point de savoir s'il y aurait lieu de présenter aux Chambres un projet qui aurait pour but l'expulsion pure et simple des prétendants, ou qui tendrait seulement à donner la forme légale aux pouvoirs dont les ministres de l'intérieur et de la justice disposent.

Si cette dernière solution prévalait, le cabinet reprendrait, sinon la lettre, au moins l'esprit de l'amendement dont M. Gustave Rivet, député de l'Isère, avait pris l'initiative au mois de mars 1886, et qui était relatif, ainsi qu'on le sait, à l'expulsion facultative des princes.

On assure même que le gouvernement aurait dans ce cas l'intention de rendre plus explicite l'amendement de M. Gustave Rivet et d'établir que les princes seraient expulsés si, par leur présence seule, ils constituaient un danger pour la République.

Si le gouvernement se décidait au contraire à soumettre aux Chambres un projet d'expulsion, il inclinerait, paraît-il, à ne désigner dans ce projet que les descendants en ligne directe des familles ayant régné sur la France.

Quoi qu'il en soit, le cabinet a décidé hier matin que, par déférence pour le Président de la République, il y avait lieu d'ajourner

toute solution jusqu'au conseil qui sera tenu aujourd'hui à l'Elysée.

### A VAU-L'EAU

Les Chambres reprennent séance, sinon pour travailler, au moins pour intriguer dans les couloirs et agacer un gouvernement sans autorité.

C'est le moment favorable pour les députés grincheux qui ont quelque fantaisie à satisfaire, quelque rancune à purger.

Les trois députés opportunistes de Loir-et-Cher, dont le petit rageur Tassin est le chef de file, sont allés trouver Sarrien.

— Vous savez, ont-ils dit à ce ministre trembleur, il nous faut, avant la rentrée, la tête du préfet de Blois.

Et Sarrien, rougissant et pâlisant tour à tour, a balbutié:

— Ne vous irritez pas, bouillants opportunistes, je vais ôter ce préfet de devant vos yeux.

Et voilà comment les républicains gouvernent.

Les préfets ne sont pas faits pour administrer les départements; ils ne sont que les domestiques des députés dont le gouvernement redoute l'opposition.

Et il n'y a pas que la question irritante des préfets. Une quantité considérable de questions se présentent, au nord, au midi, à l'est, à l'ouest, sur lesquelles les ministres sont invités à prendre des décisions absolument contradictoires.

De temps à autre un ministre se révolte contre le métier de girouette qu'on lui impose, et il donne sa démission.

Révolte rare, parce que tout républicain qui a atteint le pouvoir se résigne difficilement à lâcher prise.

Et c'est ainsi que les affaires publiques vont à vau-l'eau; c'est ainsi qu'il est impossible à nos bizarres hommes d'État de mettre de la logique dans leurs actes.

C'est l'histoire de la tour de Babel, perpétuellement renouvelée.

L'homme qui a dit que la République était le gouvernement qui divise le moins était au fond un très-petit esprit.

Tous les jours nous apportent une preuve nouvelle que ce régime est au contraire celui qui divise le plus.

### UN NOBLE EXEMPLE

Le général de Négrier est à Paris depuis quelques jours, revenant de cette expédition du Tonkin où il a su se couvrir de gloire, et tous ses soins, depuis ces deux jours, ont été pour se dérober aux indiscretions de la foule des reporters avides de l'interroger.

C'est qu'il n'est pas atteint, le brave général, par cette maladie de notre temps, qui s'est si fort développée en ces dernières années et qu'on appelle le « cabotinage ».

Il est soldat et veut rester soldat. C'est un héros.

Faire passionnément son devoir, s'attacher exclusivement aux obligations de son métier et de la fonction que l'on remplit dans le monde, voilà la règle qu'il faut savoir sans cesse observer.

Tel est le noble exemple que nous donne le général de Négrier.

Nous aimerions à ce que les fonctionnaires de la République pussent s'en inspirer, eux que l'on voit sans cesse en quête de publicité, toujours prêts à se plaindre, à se vanter, à sortir de leur rôle, pour monter sur les tréteaux d'où ils espèrent haranguer la foule, cette foule qui est le suffrage universel et à laquelle, au fond de leur cœur, ils espèrent arracher quelque mandat de député.

La France n'a plus assez, hélas! de serviteurs tels que le général de Négrier. En République, ce qui domine, ce sont ces candidats à la députation. Le mandat législatif est la seule timbale que l'on veuille décrocher. Tout le monde invoque ses droits et personne ne songe à ses devoirs.

Si nous avions eu moins de commissaires civils, au Tonkin, moins de hâbleurs, moins de cabotins, les hommes comme le général de Négrier ne se seraient-ils pas sentis plus à leur aise pour bien servir la patrie?

Monsieur le Comte et Madame la Comtesse de Paris seront rentrés à Paris à la fin du mois. Quelques journaux parlent de « retour anticipé ». C'est une erreur. Monsieur le Comte de Paris avait, bien avant son départ, fixé son retour au 30 mai au plus tard.

La commune de Dignac (Charente) a été vendredi très agitée par les procédés injustifiables des agents du gouvernement, qui ont violé une fois de plus une propriété privée.

Les gendarmes sont intervenus, d'après les ordres de M. Goblet, et ont expulsé M. de Juglart, après escalade et effraction, d'une maison que convoitait l'inspecteur primaire, pour y installer l'instituteur.

### LES ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

Athènes, 24 mai. — Le Journal officiel publie un décret royal pour le licenciement de cinq classes de la réserve.

Le représentant de la Turquie a remis une nouvelle lettre du grand vizir exprimant son étonnement que les hostilités aient été reprises après les assurances des deux Gouvernements.

Cette note dit que la Porte a ordonné à Eyoub Pacha de rester sur la défensive et exprime le vœu que la Grèce prenne des mesures analogues.

Jusqu'à présent, les hostilités n'ont pas été reprises.

Londres, 24 mai. — Les dépêches adressées hier d'Athènes confirment que le feu a cessé sur toute la ligne de la frontière turco-grecque et qu'on a tout lieu de croire qu'une convention est dès maintenant conclue entre les commandants des forces en présence.

Les informations du Times constatent qu'en général la population hellénique est calme et qu'elle attend avec anxiété un règlement pacifique du conflit.

Vienne, 24 mai. — Bien qu'il soit établi

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

[Par Ch. DESLYS]  
PREMIÈRE PARTIE  
LA SENORITA

Elle commença dès le lendemain.

La mère fit appeler l'institutrice et lui dit :

— J'entends que désormais votre élève renonce au costume d'homme... qu'elle laisse croître sa chevelure... qu'elle se coiffe, s'habille et se comporte avec la réserve, avec la dignité qui sied à son sexe, à sa naissance, à notre rang. Ne discutez pas! C'est un ordre que je vous prie de transmettre en mon nom!

On se figurera sans peine la douloureuse consécration de Fernande. Antonie lui déclara le même jour qu'il n'était plus autorisé à sortir seul avec elle. C'était mettre en cage un oiseau jusqu'alors élevé en liberté, c'était brusquement lui couper

— Soumets-toi, lui conseilla doucement la sage Christine, ou tu perdras, mon enfant, tout le terrain reconquis dans le cœur de ta mère. Elle

sera plus touchée de ton obéissance qu'elle ne le fut pour ton courage. C'était Fernand qui lui plaisait en toi; tâchons qu'elle en arrive à lui préférer Fernande.

C'était l'influencer par son sentiment le plus délicat, par sa plus ardente aspiration. Elle obéit et se transforma comme par enchantement; elle y mit même tant de bonne grâce que sa mère, à quel-que temps de là, ne put s'empêcher de lui dire :

— C'est bien, je suis contente!

Mais elle eut le malheur d'ajouter :

— Ton tuteur aussi sera satisfait de te retrouver telle qu'il le souhaite.

Déjà le sourire s'était effacé des lèvres de la jeune fille. Le front de l'altière duchesse se rembrunit. Leurs yeux se rencontrèrent. Elle comprit que cette prétendue soumission n'était qu'apparente et pour elle seule.

Qui donc encourageait cette résistance obstinée? L'institutrice? Non! Christine n'était pas de celles-là qu'on pût soupçonner. Si c'était le souvenir de Philibert Khun? Il écrivait parfois d'Amérique, où son père l'avait associé à de grandes opérations industrielles. « Nous sommes millionnaires aussi, disait-il, et je ne m'en plains pas, car la fortune permet de multiplier autour de soi les heureux! »

C'était toujours le même homme, affectueux, jovial, artiste jusque dans les affaires, jusque dans les œuvres de charité. La duchesse daignait répon-

dre quelques lignes, autorisant sa fille à remplir les trois autres pages. Une joie pour Fernande! Sa mère la lui refusa. Comme explications: « Ce n'est pas encore un vieillard, à beaucoup près, et te voici maintenant une demoiselle... Il devient inconvenant que tu correspondes avec un étranger... Je lui annonce, d'ailleurs, ton mariage... » Et Philibert n'écrivit plus. « Il m'a donc oubliée! » pensait Fernande.

Elle n'en resta pas moins fidèle à ses enseignements. Le rôle qu'il lui avait tracé, les généreuses habitudes dont elle ne voulait pas se départir, continuèrent à l'intéresser, la soutinrent et la consolèrent dans cette nouvelle épreuve. Elle ne rentrerait en grâce qu'après amende honorable. « Tâchons! » se dit-elle. Christine, d'ailleurs, l'exhortait par ses tendres raisonnements, par toutes sortes de bonnes paroles.

— Après tout, mon enfant, c'est ta destinée. C'est ton devoir. Voyons, pourquoi ce mari-là t'inspire-t-il autant d'éloignement? Que lui reproches-tu?... Quels sont tes griefs contre lui?... Nous sommes seules, et je suis femme à tout comprendre... Aie confiance en moi. Parle à cœur ouvert.

— Que sais-je?... Un instinct, répondait Fernande. La première fois qu'il s'est approché de mon berceau, tu dois t'en souvenir, j'ai crié de peur!... Depuis lors, cet effroi, cette aversion,

n'ont fait que grandir à mesure que je grandissais moi-même... Ses actions, ses paroles, toutes sortes d'antipathies nous séparent. Il est railleur, hypocrite, hautain, sans pitié... Ses attentions, ses compliments mêmes me blessent... Et puis son âge, après tout! Ne serait-il pas mon père?

— Un père bien jeune! objectait Christine, il n'a pas quarante ans!

En effet, Ramon d'Avila comptait à peine le double des années de Fernande. L'aplomb qu'il avait acquis, ses relations, ses succès, le soin qu'il prenait de sa personne, sa physionomie et ses manières incontestablement distinguées en faisaient un gentleman accompli.

Bien des héritières se fussent montrées plus accommodantes que Fernande. Il y a des pressentiments, des intuitions qui ne pardonnent pas. Ce qu'elle voyait en lui, c'était la pâleur du remords, ce profil d'oiseau de proie, ce regard faux, ce sourire cruel, cette morgue inflexible où se reflétait la ressemblance des portraits de Torquemada, du duc d'Albe et autres grands carnassiers espagnols.

Il rentra ses griffes et fit patte de velours l'année suivante, sa dernière année de stage matrimonial. Il eut le tact cette fois de ne plus rappeler la promesse qui lui assurait sa fiancée; il l'entoura, mais discrètement, de toutes sortes de prévenances et de galanteries. Une véritable cour. Fer-



officiellement que les Turcs ont les premiers commencé les hostilités, la Porte cherche aujourd'hui par des rapports mensongers à en attribuer la responsabilité aux Grecs. Les nouvelles qui arrivent ici démontrent qu'une vive irritation règne en Grèce et vont jusqu'à annoncer que les Crétois ont proclamé leur union avec la Grèce.

## LE MARIAGE ROYAL

On télégraphie de Lisbonne, le 22 mai, au *Gaulois* :

Tous les vaisseaux de la rade sont pavés aux couleurs portugaises et françaises.

Tous les édifices, toutes les maisons, sont pavés aux mêmes couleurs. Il n'est pas une fenêtre d'où ne pendent des oriflammes bleu et blanc ou tricolores.

Et, comme si ce déploiement ne témoignait pas assez la joie de la population, partout des arcs de triomphe et des mâts encore pavés. Le tout entremêlé de guirlandes et de bouquets de fleurs, ainsi que de lanternes de Venise et de lampions pour les illuminations du soir.

Aux balcons et aux fenêtres, des tentures de velours, de soie ou de calicot, aux couleurs portugaises et françaises.

Le temps est superbe.

M. Billot, ministre plénipotentiaire de France à Lisbonne, chargé de représenter le gouvernement français au mariage du duc de Bragança avec la princesse Amélie d'Orléans, a été reçu avec le cérémonial accoutumé.

L'introduit des ambassadeurs est allé le prendre au palais de la Légation de France, dans un carrosse de la cour, avec une escorte de cavalerie. Un régiment rendait les honneurs à la porte du palais d'Ajuda, résidence du Roi.

Introduit dans la salle du trône, où le Roi se trouvait entouré de sa cour, M. Billot lui a adressé le discours suivant :

« Sire,

« Monsieur le Président de la République française m'a donné l'honorable mission d'exprimer à Votre Majesté le vif intérêt qu'il porte à tout ce qui touche la famille royale de Portugal, pays ami de la France, ainsi que la sympathie avec laquelle son gouvernement envisage une union qui doit établir un lien de plus entre les deux pays. »

Ce discours est la répétition à peu près textuelle de la lettre par laquelle M. Grévy a remercié le roi de Portugal de lui avoir fait part du mariage du prince héritier avec la fille aînée de Monsieur le Comte de Paris.

Le Roi a répondu :

« Monsieur le ministre,

« Je remercie le gouvernement français de vous avoir choisi pour m'exprimer les affectueux sentiments dont vous venez de vous faire l'interprète. Le mariage d'une princesse française avec mon fils ne peut qu'être utile à la France et au Portugal. »

M. Billot a ensuite été présenté à la Reine,

mande s'était jurée de vaincre sa révolte, elle l'eût peut-être vaincue sans un nouvel attentat qui devait rouvrir et creuser plus profondément encore l'abîme, désormais infranchissable, par lequel ils seraient séparés.

Pour être compris du lecteur, il faut revenir quelque peu sur nos pas.

On rencontre souvent dans les Pyrénées des troupes de gitans. Une de ces herdes errantes avait abandonné, dans le val de Montmayor, il y avait quelques années de cela, deux pauvres êtres ne pouvant continuer leur route, épuisés qu'ils étaient, l'un par la maladie, l'autre par l'âge. C'était la grand-mère et probablement sa petite fille, toute jeune encore. La charité pourvut à l'état sauvage. Les chasseurs, les contrebandiers lui jetaient en passant un bout d'étoffe, un morceau de pain. Elle se montrait parfois au milieu d'une fête, dansait pour recevoir quelques mardés, et s'en retournait vivre au fond des bois.

Tout le monde respectait son innocence et son malheur. Elle était muette, idiote ou folle, mais admirablement gracieuse et jolie. Philibert Khan, la rencontrant pour la première fois, s'était écrié :

— Tiens, Mignon ! La Mignon de Goethe !

Ce nom de Mignon lui était resté, du moins au manoir. Et l'artiste, au bas du croquis qu'il y avait laissé d'elle, avait écrit : Mignon de Navarre.

Fernando s'intéressait tout particulièrement à la

et reconduit avec le même cérémonial à la Légation française.

Le *Gaulois* publie la dépêche suivante, datée de Lisbonne :

« M. Billot, ministre plénipotentiaire de France à Lisbonne, assistait à la cérémonie.

« La veille, il avait déposé sa carte chez Monsieur le Comte de Paris.

« Le discours qu'il a adressé au Roi, pour lui faire les compliments du gouvernement français, fait beaucoup de bruit. »

## ÉTRANGER

### LES INONDATIONS EN ESPAGNE.

Des télégrammes officiels de Huesca annoncent que le rio Cinca a subi une crue extraordinaire qui continue.

On craint des inondations, toutes les précautions sont prises.

A Tarragone, l'Ebre a crû de deux mètres.

Le rio Sègre commence à sortir de son lit.

D'Oviedo, on signale que le rio Suaron a également débordé, couvrant la plaine de trois mètres d'eau.

De Saragosse, on télégraphie que la crue du rio Gallego est supérieure à toutes celles qui s'étaient produites auparavant.

La rivière atteint une largeur de cent mètres.

Des terrains cultivés sont inondés ; une partie du pont de bois provisoire sur lequel passe la route de Madrid en France a été enlevée.

### L'ÉRUPTION DE L'ETNA

Les habitants des localités les plus menacées par l'éruption de l'Etna font en ce moment des processions publiques.

Nicolosi et Balpasso sont déjà envahis par la lave volcanique, et les maisons seront probablement menacées cette nuit.

L'affolement est général.

Les soldats travaillent jour et nuit à la construction d'une grande digue en terre et en pierre, dans l'espoir d'arrêter les coulées de lave en amont des maisons.

Plusieurs villas dont les maîtres étaient absents ont été détruites par les tremblements de terre.

Un propriétaire est devenu fou à la suite des ravages causés sur ses terres par la lave.

### REVUE FINANCIÈRE.

Les cours des rentes ont été discutés et même assez violemment attaqués.

L'emprunt émis le 10 mai à 79,80, reste néanmoins à 81,50, le 3 0/0 et à 82,50 ; le 4 1/2 0/0 à 109,10.

Le Crédit Foncier ne s'éloigne plus du cours de 1370 fr., et après le vote du Métropolitain ce titre atteindra le cours de 1500. Aussi les actions sont-elles recherchées.

La Société générale est à 457,50.

La Banque d'escompte de Paris est très-ferme aux environs de 465. L'état prospère des sociétés patronnées par cette société sont des éléments de hausse sérieuse pour ses actions.

petite gitane. Elle avait voulu l'attirer à son école ; mais c'était une de ces enfants farouches que rien n'apprivoise ; elle s'enfuit et ne revint pas. On lui connaissait diverses retraites, où sa protectrice déposait des secours : une mante, quelques friandises, des verroteries, un ruban.

La tzigane, en grandissant, devenait coquette. « Il lui arrivera malheur ! » disait-on dans le pays. Mais non ! pas un muletier, pas un bûcheron, pas un indigène n'était capable d'abuser de cet être naïf et sans défense. « Une innocente ! songez donc, et puis si jeune encore, presque une enfant ! » Le crime devait venir de plus loin, de plus haut.

Nous avons dit que, cette année-là, don Ramon faisait sa cour à Fernande. Il était depuis un mois au château. Souvent les deux fiancés montaient à cheval et parcouraient ensemble les environs. C'était le temps où la fille de la duchesse espérait se dompter et pouvoir obéir à sa mère.

Un jour, Mignon, comme souventes fois, accourue sur le passage de sa bienfaitrice, lui témoignait sa reconnaissance par une pantomime expressive, des danses et des cris joyeux. Finalement, elle s'agenouilla près de l'étrier, baisant le bout de la bottine, à l'orientale. Ses cheveux noirs s'étaient déroulés sur son épaule nue. Jamais elle n'avait été plus charmante.

(A suivre.)

La Société de Dépôts et Comptes courants est bien tenue à 600 fr.

L'épargne continue à poursuivre, après l'emprunt, le placement des disponibilités qui n'ont pu y trouver place. Parmi les emplois possibles, il y a lieu de recommander les actions des Compagnies d'assurance sur la vie.

Mais il ne peut s'agir des actions des plus anciennes compagnies. Elles coûtent trop cher et, disons-le, elles sont arrivées à leur maximum de valeur. Ce n'est qu'avec les actions des compagnies d'âge moyen ou de création récente, que les capitalistes trouveront l'occasion d'une affaire fructueuse.

Cela se conçoit de reste. Les anciennes compagnies ont une production annuelle qui tend plutôt à diminuer qu'à grandir. Leur recette de primes reste à peu près au même niveau. Les bénéfices d'assurances sont stationnaires et ceux d'intérêt ont une tendance à décroître par suite des difficultés d'emplois rémunérateurs que présentent leurs énormes réserves de risquer en cours.

Avec les compagnies plus jeunes, les perspectives sont tout autres. Le mécanisme du fonctionnement est absolument le même, puisqu'il est imposé à toutes les compagnies par le conseil d'Etat et par les statuts ; mais la production annuelle tend à se relever, les risques en cours progressent peu à peu et avec eux la recette annuelle des primes ; les bénéfices vont par suite en grandissant et il en sera ainsi pendant quinze à vingt années au moins, sinon plus.

L'action, recevant un revenu progressif, aura donc une valeur croissante, et les capitalistes qui l'achètent aujourd'hui ont devant eux la perspective de toutes les plus-values qu'on déjà réalisées les actions des plus anciennes compagnies.

Il y a donc tout intérêt à acheter les actions des compagnies qui ne méritent pas ce titre d'anciennes, absolument comme il y aurait intérêt à acheter les actions d'un nouveau réseau de chemin de fer qui pourrait avoir les avantages de situation et d'exploitation des anciens réseaux. Or ces avantages appartiennent à toutes les compagnies d'assurances sur la vie. Les plus récentes ont le même monopole que les plus anciennes. Seulement ces dernières sont arrivées au but, les autres s'en rapprochent peu à peu et développent avec leurs affaires la valeur de leurs titres.

Le moment est d'autant mieux choisi pour l'achat de ces titres que la plupart d'entre eux ont été trop fortement dépréciés dans les dernières années et que leurs cours actuels n'expriment pas même leur valeur intrinsèque, indépendamment des chances d'avenir. Achetez ces actions, dirons-nous aux capitalistes ; vous ferez comme ces gourmets qui mettent des vins de bon crû en bouteilles. Le temps et un temps prochain vous récompensera largement.

Nous recommandons vivement à l'attention de l'épargne la souscription d'actions qui va ouvrir du 23 au 30 mai courant pour la Compagnie internationale d'éclairage électrique.

C'est là, en effet, une affaire qui est destinée à se développer grandement. Elle a résolu la première le problème du transport et la distribution à domicile de l'énergie électrique pour l'éclairage, à des prix inférieurs à ceux du gaz. Plusieurs villes sollicitent le concours de la société et dans peu de temps ses affaires se multiplieront au grand profit des consommateurs et des actionnaires.

Les actionnaires de la Banque de Paris et des Pays-Bas ont fixé à 30 francs le dividende par action, soit 6 0/0 du capital. Cet établissement disposant d'une réserve de 18 millions 1/2 en espèces et d'une réserve en portefeuille de plus de cinquante millions, on voit qu'il est en excellente posture pour attendre l'avenir.

Les actions de nos chemins de fer sont fermes.

## Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre vient d'adresser au général de division, gouverneur militaire de Paris, la lettre suivante :

« Paris, le 23 mai 1886.

« Monsieur le Gouverneur,

« Les troupes qui viennent de prêter leur concours aux fêtes de l'Industrie et du Commerce parisiens ont montré un zèle et une ardeur dignes de l'élevation de leurs sentiments patriotiques et du but charitable de l'œuvre.

« Je suis heureux de vous en féliciter au nom du Président de la République et du gouvernement, et de vous en exprimer personnellement ma satisfaction.

« Veuillez, je vous prie, transmettre aux officiers, sous-officiers, soldats et élèves qui ont pris part au carrousel, les félicitations qu'ils ont si bien méritées.

« Signé : Général BOWLANGER. »

Voici quelques détails complémentaires sur les projets de loi que le général Boulanger déposera aujourd'hui mardi à la Chambre des députés :

**Avancement :** Dans l'état-major général de l'armée, suppression du maréchalat, des généraux de division maintenus sans limite d'âge au cadre actif, des intendants généraux et du médecin inspecteur général.

Les adjudants-majors disparaissent : l'instruction des cadres et la police du quartier seront confiées aux capitaines commandants.

**Organisation :** La cavalerie complètera ses régiments de plus (et non dix) ; la 3<sup>e</sup> division est prévue par la loi de 1873, pour enfin être constituée.

Les deux régiments de pontonniers seront répartis sur tout l'ensemble du territoire, à raison d'une compagnie par corps d'armée. Chaque corps d'armée aura deux compagnies de pionniers.

L'artillerie de forteresse et le génie s'organisent, ainsi que nous l'avons dit, à l'aide des quatre régiments de génie et des seize bataillons d'artillerie de forteresse que nous possédons aujourd'hui, on formera douze régiments de génie ; chacun d'eux aura trois bataillons de quatre compagnies dans chaque régiment il y aura huit compagnies de canonniers et quatre compagnies de sapeurs-mineurs. Enfin le train des équipages comptera vingt-quatre bataillons.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

### DEUXIÈME JOUR DU CARROUSEL MILITAIRE DE PARIS

Dimanche, le deuxième carrousel est irréprochable. M. le ministre de la guerre M. Alphand, MM. les colonels Rothwiller et de Bellegarde avaient décidé que le carrousel aurait lieu, cette seconde fois, dans les conditions suivantes : 1<sup>o</sup> carrousel des quatre escadrons de Saint-Cyr, du 7<sup>e</sup> cuirassiers, des 4<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> dragons ; 2<sup>o</sup> fanfares des spahis ; 3<sup>o</sup> la charge en ligne ; 4<sup>o</sup> le carrousel de l'École de Saumur.

La « fantasia » a été exécutée avec le même succès par les cinquante spahis de l'Alger et de Constantine. Une charge générale en ligne, occupant toute la largeur du Champ-de-Mars, a ensuite eu lieu. Enfin, la fête s'est terminée par le carrousel de l'École de Saumur.

On a donc assisté aux mêmes exercices dont on avait simplement modifié la disposition, par mesure de prudence.

Dans la charge en fourrageurs par quatre escadrons, deux spahis se sont contrôlés près des tribunes. Chevaux et cavaliers, sous la violence du choc, ont été précipités à terre, mais l'émotion a été de courte durée, car on les voyait presque aussitôt relever.

Un ou deux spahis ont été désarçonnés également pendant la fantasia, et on a particulièrement admiré la vigueur et la hardiesse avec lesquelles l'un d'eux a relevé son cheval abattu et le maître immédiatement au galop.

Les exercices étaient terminés vers quatre heures et demie ; le public n'est cependant parti qu'à cinq heures, espérant encore voir les spahis dans l'attaque d'un camp, mais ce numéro du programme avait été supprimé.

« Le carrousel de dimanche, dit le *Gaulois*, a été parfaitement réussi de toutes manières. Rien à reprocher cette fois-ci aux organisateurs. Une foule très-considérable s'était accrue dimanche à ce spectacle militaire. Les tourniquets, plus nombreux, ont évité tout encombrement ; l'ordre inverse des exercices permis au public à 4 fr. de jouir du spectacle dès le commencement. Il n'y avait eu aucun prétexte à réclamation et à mauvaise humeur et la foule a été aussi calme que possible.

« Nous ne reviendrons pas sur les succès du carrousel. Dimanche comme le samedi, les officiers et les soldats de cavalerie se sont montrés d'excellents cavaliers.

« Il n'y a eu aucun accident grave. M. le Président de la République n'était pas au carrousel ; c'est le général Boulanger, ministre de la guerre, qui présidait à cette brillante fête militaire.

Les lauréats de l'École de Saumur, ce deuxième carrousel, sont :

Course des têtes : M. Hébert, lieutenant au 41<sup>e</sup> curassiers, montant Carrillon.

Course des bagues : M. Poyssé, lieutenant au 18<sup>e</sup> d'artillerie.

Javelot : M. de Coma, lieutenant au 1<sup>er</sup> chasseurs.

Un journal dit que, comme toujours, « les écuyers de Saumur et ceux de la guerre ont obtenu le succès le plus mérité dans les exercices des carrousels ».



seigneurs. Ces exercices étaient vraiment très curieux. Les seize écuyers se sont présentés en face de la tribune présidentielle, en faisant cabrer et sauter sur place leurs chevaux avec un ensemble et une sûreté de main qui ont été vivement appréciés.

Le Petit Parisien raconte en ces termes le carrousel de dimanche :

« La deuxième fête militaire du Champ-de-Mars n'a pas moins réussi que la première. »

« Toute la matinée, le temps avait été mauvais. Il pleuvait. Évidemment la fête paraissait manquée. »

« Mais vers midi le soleil a commencé à se montrer. Il y a eu des éclaircies dans le ciel. Des coins bleus se montraient. »

« Alors, la population parisienne s'est sentie rassurée. — et en route vers le Champ-de-Mars ! »

« Il y a eu foule. Jamais, croyons-nous, l'expression « Il n'y a plus de quoi loger une aiguille », ne fut plus exacte. Le Champ-de-Mars se prête cependant au déploiement de vastes agglomérations populaires. N'importe où il y avait place pour vingt personnes, on était cent, et le flot des curieux emplissait toujours. Aussi, que de réclamations, que de cris, que de disputes ! Les altercations entre les « premiers occupants » et les nouveaux venus ont été violentes. »

« Constatons que, cette fois, le service d'ordre avait été bien organisé. Les mesures pour empêcher les cohues, les envahissements, avaient été prises. Les incidents de la journée de vendredi ne se sont pas reproduits. »

« Deux heures sonnent à l'École militaire ; un clairon se fait entendre ; c'est le signal : le carrousel militaire commence. »

Le même journal parle ici des exercices des spahis et des divers escadrons de cavalerie ; il arrive ensuite à la dernière partie du carrousel. Voici quelques passages de cette fin d'article :

« Les cavaliers de l'École de Saumur font leur entrée..... »

« Les mouvements sont exécutés au petit galop raccourci et prouvent, d'une éclatante façon, que le goût de la haute équitation s'est conservé à l'École de Saumur. »

« La « course de têtes » a été fort applaudie. La plupart des lieutenants ont rapporté quatre têtes ; c'est assez louer leur adresse que de faire cette constatation..... »

« Le saut des haies a été brillamment exécuté par trente-deux lieutenants et sous-lieutenants de cavalerie et d'artillerie ; ils ont franchi les obstacles isolément d'abord, puis par deux, par quatre, par huit, par seize ; enfin, tous à la fois ont abordé la haie et se sont arrêtés net de l'autre côté. »

« Il s'est, à ce moment, produit un accident — heureusement sans gravité : un sous-lieutenant de chasseurs a été désarçonné et entraîné par son cheval sur une longueur d'une dizaine de mètres ; le cheval a sauté par dessus la barrière et n'a pu être rattrapé que devant l'École militaire ; pendant ce temps, l'officier était monté sur un autre cheval et avait repris son rang. »

« A quatre heures et demie, les exercices étaient terminés, et le public se retirait lentement, saluant de ses acclamations les cavaliers regagnant leurs casernes. »

Les deux trains spéciaux qui ont ramené le personnel de l'École de cavalerie sont arrivés ce matin à Saumur, le premier à 7 heures, le second à 9 heures 1/2. Les chevaux ont été débarqués dans la matinée.

La France militaire dit que le général Boulanger est parti hier matin pour Ramboillet. Le Ministre de la guerre se propose de visiter, avant de rentrer à Paris, les Écoles de Saumur, La Flèche et Saint-Maixent.

LE RECENSEMENT  
C'est samedi qu'ont commencé les opérations du dénombrement de la population. On sait que le dénombrement sera effectué le 30 mai.

À partir du 22 mai et jusqu'au vendredi exclusivement, les agents recenseurs se présenteront dans chaque maison pour inscrire et d'habitants, afin d'établir la quantité des formules à distribuer. Ils distribueront les dites formules avant le samedi 29 mai 1886.

ANGERS.  
Cavalcade de la Doutre. — La cavalcade locale et séparatiste, organisée dans la Doutre, à l'occasion du quatrième dimanche après Pâques, s'est promenée, dimanche, dans les seules rues de la Doutre, presque aussi nombreuse et mieux ordonnée, peut-être, que la cavalcade dite de la Mi-Carême sur la rive gauche. On n'y a vu, il est vrai, ni les conseillers municipaux, ni le Triple-Sec.

Sans avoir les éclatants costumes du théâtre, ni les trompettes d'Aïda, ni subvention municipale, ni de nombreux cavaliers, le cortège offrait cependant un spectacle intéressant. Les chars étaient de bon goût, artistement décorés. Parmi ceux-ci, le char de l'Agriculture se faisait remarquer par son superbe attelage de huit bœufs blancs. Puis, venaient le char des chasseurs, un charmant taillis peuplé de cerfs et de chevreuils ; le char des enfants, celui des cuisiniers très-comique, etc., etc. Malheureusement un orage survenu pendant le parcours a jeté le désordre dans les groupes et dans la foule accourue même de la rive gauche pour voir la fête.

Le cortège a tenu héroïquement et jusqu'au bout exécuté le programme. La musique des Arts, la fanfare des Pontonniers, quelques attelages et prolonges du même régiment ont généreusement prêté leur concours, que l'on peut considérer comme une faveur.

Le soir, vers dix heures, la journée a fini par un feu d'artifice, tiré sur la place des Arts, avec un peu de pluie pour faire contraste.

(Union de l'Ouest.)

L'ÉLECTION D'ILLE-ET-VILAINE  
L'élection législative de l'Ille-et-Vilaine a été un brillant succès pour les conservateurs.

M. Paul Carron est élu par 57,455 suffrages. Son concurrent républicain n'a réuni que 49,764 voix. Le candidat conservateur obtient donc une majorité de près de huit mille voix.

Les républicains perdent un siège. 744 voix se sont portées sur divers noms.

Aux élections de février dernier, M. Le Hérisse, républicain, avait été élu par 57,200 voix. Les conservateurs n'avaient pas de candidat.

M. Paul Carron, conservateur, remplace M. Lelièvre, républicain, décédé. M. Lelièvre avait été élu au 18 octobre par 63,547 voix.

Le mariage de la Patti.  
MADAME NICOLAS.

A la mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement de Paris, on peut lire dans un cadre grillé le ban de mariage de :

« M. Ernest Nicolas, dit Nicolini, artiste lyrique, avec »

« M<sup>me</sup> Adeline-Jeanne-Marie Patti, artiste lyrique, épouse divorcée de M. Louis-Sébastien-Henry de Roger, de Cahuzac, marquis de Caux. »

La cérémonie nuptiale aura lieu en Angleterre. Les invitations ont été déjà lancées du beau castel de Graig-y-Nos, qui s'élève dans la riante vallée de Swansea, au pays de Galles.

Née le 49 février 1843, celle qui fut l'« Adeline Patti », se marie ou se remarie, à quarante-trois ans révolus.

Ayant débuté au théâtre de Covent-Garden le 14 mai 1864, dans le rôle d'Amine de la *Somnambule*, elle vient d'accomplir, cette dernière semaine, vingt-cinq ans de carrière.

Et quelle éblouissante carrière que celle de cette fauvette humaine, de ce rossignol fait femme, dont la voix d'or et de velours, flexible et suave, d'un charme pénétrant, d'une agilité merveilleuse, n'a pas encore trouvé l'égal !

Nous nous souvenons tous d'avoir vu à la salle Ventador, quand le nom d'Adeline Patti illuminait l'affiche, une jeune fille à la taille svelte, au front légèrement bombé, à la figure d'un ovale un peu allongé, aux cheveux d'ébène, aux yeux éloquents. Elle nous fascinait tous par sa voix enchanteresse et par les prodigieuses vocalises dont elle emperlait son chant. Quand elle aborda la *Traviata*, elle n'osait se livrer tout entière à ce rôle si troublant de Violetta, exprimer la passion tumultueuse dont il est empreint. Un sentiment de pudeur native la retenait. Seule la cantatrice restait incomparable.

Un jour vint ou un petit gentilhomme

portant un des plus beaux noms de France ajouta aux couronnes de fleurs qui s'amoncelaient sur la scène aux pieds de l'artiste, la couronne où les triple-feuilles alternent avec les feuilles du trèfle et lui mit au doigt l'anneau des fiançailles.

Elle en fut d'autant plus heureuse qu'elle réalisait son plus beau rêve : devenir femme du monde sans renoncer à l'art, être marquise et rester déesse de la scène, voir les salons princiers s'ouvrir tout à la fois à la cantatrice et à la patricienne, y être comme chez elle, et par droit d'alliance et par droit de conquête.

Puis nous la revîmes et l'entendîmes encore dans la *Traviata*. Cette fois, c'était bien Violetta qui se présentait à nous. Le mariage avait accompli la transfiguration. Ce n'était plus la passion contenue de la jeune fille insouciant ou crinoline : c'était l'artiste tout entière à son rôle attachée. L'étincelle divine avait mis la flamme au cœur de Galathée.

Il ne nous appartient pas de rechercher les motifs qui firent, plus tard, changer de tout au tout l'existence de celle qui avait pu, jusqu'alors et pendant un assez long laps de temps, signer indistinctement : Adeline Patti et marquise de Caux.

Aujourd'hui ; lasse de succès, blasée d'applaudissements, rassasiée d'ovations, n'ayant plus rien à faire, elle se remarie. Amine avait un beau jour jeté sa couronne de marquise par-dessus le moulin de la *Somnambule*. Elle enviait le sort de celles parmi ses camarades de la scène qui meurent en odeur de mariage, et voilà comment la marquise de Caux va devenir « Madame Nicolas. »

LAUDUN (GARD), le 18 mars 1886. — « Mes courses journalières m'occasionnent un appauvrissement du sang et un manque d'appétit. Les Pilules suisses, que je prends depuis quelque temps, me font beaucoup de bien et j'en reconnais la valeur. Veuillez m'en envoyer encore 3 boîtes à 1 fr. 50. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre dans l'intérêt de l'humanité. BAUBET, facteur. » Légalisation de la signature par M. le Maire de Laudun.

ÉPICERIE CENTRALE  
28 et 30, rue Saint-Jean  
BAISSE DE PRIX de 40 c. par paquet sur toutes les bougies.  
Bonne qual., le paq. 0.90 c. hors ville 0.80  
Gobelins.... — 4.00 — 0.90  
A trous..... — 4.40 — 4.00  
F<sup>ie</sup> Fournès... — 1.40 — 4.00  
Nubienne... — 4.45 — 4.05

Bains et Hydrothérapie  
17, Rue du Marché-Noir, 17  
SAUMUR  
Le Directeur de l'Établissement a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent prendre des douches que les salles seront ouvertes dès le matin 6 heures.  
Les dames sont priées de bien vouloir donner leur heure afin d'éviter quelquefois de longues attentes.  
Abonnement au mois ou pour la saison.  
RAISINS SECS, Importation directe de Corinthe, Tyras, Samos, Cœsmés. Procédé pour la fabrication des vins de raisins secs envoyés gratuitement sur demande. M. Henri Flamisset, 15, rue des Menuts, Bordeaux.  
OIDIUM, ANTHRACNOSE, MILDEW, sont complètement détruits en employant le Soufre fungicide, 12 francs 0/0 kilos ; Minéral de soufre, en poudre, 10 fr. 0/0 kilos ; Sulfate de cuivre pur (marque Machif). Soufre sublimé et trituré. Henri FLAMISSET, 15, rue des Menuts, Bordeaux.

INJECTION BROU  
ZINC OXYDÉ SUOÛVÉNIÉ 40 ANS DE SUCCÈS  
Le seules qui réussissent, sans lui rien adjoindre, les contumaces anciens ou récents.  
Expédition franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. la flacon.  
J. FERRÉ, Ph<sup>m</sup>, 102, rue Richelieu, PARIS  
Caisse d'Épargne de Saumur.  
Séance du 23 Mai 1886.  
Versements de 99 déposants (18 nouveaux), 38,017 fr.  
Remboursements, 23,395 fr. 38 c.  
La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.  
PAUL GODDET, propriétaire-gérant.



Tribunal de commerce de Saumur.

**FAILLITE RATIER, EMILE.**  
En exécution des articles 493 et 494 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur Ratier, Emile, négociant en grains à Saumur, sont invités de nouveau à se rendre au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, le vendredi 11 juin 1886, à 1 heure du soir, pour la vérification et affirmation de leurs créances; au cas où les créanciers convoqués de nouveau par le présent avis n'auraient pas encore remis leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification. Chaque créancier peut se faire représenter par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.  
(405) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

**FAILLITE VEUVÉ BRIDIER.**  
Les créanciers de la faillite de la veuve Bridier, maîtresse d'hôtel à Martigné, sont invités à se réunir le vendredi 28 mai 1886, à 9 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, à l'effet d'entendre le rapport du syndic et de délibérer ensuite s'il y a lieu de consentir un concordat ou de passer un contrat d'union, et dans ce dernier cas être immédiatement consultés tant sur les faits de la gestion que sur le remplacement ou le maintien du syndic.  
(406) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire, 27, place de la Bilange.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**BELLE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE**

En parfait état,  
Avec Ecurie, Remise, Jardin  
A l'entrée du Pont-Fouchar.  
S'adresser, pour tous renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT  
**PETITE PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT**  
Quatre pièces et 20 ares de dépendances,  
A la rue Julve (villebernier)  
Appartenant à M<sup>me</sup> Marchand.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire. (352)

**COMPAGNIE INTERNATIONALE D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE**

Société anonyme au Capital de 275,000 fr. — Siège social: Place du Palais-de-Justice, 19 bis, à TOURS (Ind.-et-L.). Conseil d'Administration: M. Ernest MAZERAU, imprimeur, Président du Conseil de Prud'hommes de l'arrondissement de Tours, Membre de la Chambre des Imprimeurs de France, Président. Membres: MM. Georges BOULAY, 33, rue de la Bienfaisance, à Paris; Emile CLERC, 14, avenue Mac-Mahon, à Paris; Louis DELAHAYE, négociant à Tours; Emile DUPRE, 26, rue Boccador, à Paris; Eugène FUSIL, propriétaire, à Tours; Félix MORIE, négociant, à Tours; PORCHEROT, ingénieur, à Saint-Cyr-sur-Loire; Frédéric de SOUBEYRAN, 4, rue Batiat, à Paris. Directeur: M. E.-L. NAZE, ingénieur-électricien. Commissaire de surveillance: M. LÉGER, licencié en droit, ancien secrétaire général de la mairie de Tours. Avocat-Conseil: M. E. CHAMBELLAN, agréé près le Tribunal de Commerce de Tours.

**EMISSION**

de 1000 Actions de 500 fr. chacune Pour porter le capital social à 775,000 fr. (Décision de l'Assemblée générale du 25 mars 1886). Le capital nouveau permettra à la Société: 1° De faire l'installation des conducteurs aériens, autorisée par décision de M. le Ministre des Postes et Télégraphes, en date du 4 Mars dernier; Et 2° de pourvoir à l'alimentation de 7,000 lampes, en augmentant la force motrice de l'usine. La souscription sera ouverte du 25 au 30 Mai. On souscrit: à TOURS: au Siège de la Comp., 19 bis, place du Palais-de-Justice; chez MM. CELLERIN et CHATILLON, banquiers, rue Saint-Martin; à PARIS: à la Banq. d'Escompte de Paris, place Ventadour; à POITIERS: à la Banq. de Chinon et du Poitou; à NIORT: au Crédit des Deux-Sèvres; à CHINON: à la Banq. de Chinon et du Poitou. Chaque souscription devra être accompagnée du montant du premier versement, soit 125 francs par action. Les trois autres quarts seront payables, savoir: 125 fr. le 25 Juillet; 125 fr. le 25 Septembre; 125 fr. le 25 Novembre. Les demandes peuvent être adressées dès maintenant par correspondance: A TOURS, au Siège Social, 19 bis, Place du Palais-de-Justice, et à MM. CELLERIN et CHATILLON, banquiers, rue Saint-Martin; à PARIS, à la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**Deux Maisons**

Situées à Saumur, rue St-Jean, L'une, n<sup>o</sup> 51 et 53, occupée par M. SABATIER; l'autre, n<sup>o</sup> 3, occupée par M. JAVAUD.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
**UNE MAISON**

Pour le 24 juin 1886  
Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,  
Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps. La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur. S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE DE MEUBLES**

Aux enchères publiques  
POUR CAUSE DE DÉPART,  
Le mardi 1<sup>er</sup> juin 1886, à une heure du soir,  
A Saumur, rue Nationale, n<sup>o</sup> 31, dans une maison habitée par M<sup>me</sup> veuve Bougrier.

Il sera vendu:  
Deux ameublements de salon recouverts en velours et reps, armoires à glaces, bois de lits, commodes, buffet, secrétaire en frêne et noyer, tables de nuit et de toilette, guéridons, piano, chaises garnies et autres, tables de différentes formes, glaces, pendules, rideaux et tentures;  
Sommiers, couettes, matelas, traversins, oreillers, édredons, couvertures, draps, cuivre, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE DE MEUBLES**

Aux enchères publiques,  
Par suite de décès,  
Le DIMANCHE 30 MAI 1886, à une heure du soir,  
Au moulin du Vigneau, sur les Châteaux, commune de Saumur,  
où est décédé M. Pierre GAURÉ, meunier.

Il sera vendu:  
Armoire, buffets, bois de lits, tables, chaises, glaces, couettes, traversins, oreillers, couvertures, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, taies d'oreiller, chemises, vêtements, une bonne jument, charrette, équipages, outils, vin en bouteilles, demi-vin, futailles, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.  
Au comptant, plus 5 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE DE MEUBLES**

Aux enchères publiques,  
Par suite d'acceptation bénéficiaire  
Le vendredi 28 mai 1886, à une heure du soir,

Dans une maison à Saumur, carrefour Dacier, n<sup>o</sup> 11, autrefois habitée par M<sup>me</sup> veuve CHEVALIER.

Il sera vendu:  
Armoire, buffets, commode, bois de lit, tables, chaises, glaces, couettes, matelas, traversins, oreillers, draps, serviettes, essuie-mains, taies d'oreillers, chemises, vêtements, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.  
Au comptant, plus 5 0/0.

**MAISON DE CAMPAGNE**

**A LOUER**  
Pour le 24 Juin 1886,

**Belle et Grande MAISON**

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 400 m. de la gare de Brézé.  
Potager, pompes et réservoirs à eau, clos de terre et vigne y attaché, d'une contenance d'environ 1 hectare.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LECOMTE, notaire à Brézé. (326)

**A la Chatelaine**

Rue du Marché-Noir, 14, en face les Bains.  
M<sup>me</sup> veuve BODAIRE étant dans l'intention de céder, mais ayant un stock de marchandises trop considérable en laine, tisseries et mercerie, se propose, pour en faciliter l'écoulement, de leur faire subir un rabais de 30 0/0; la laine de Hambourg toutes nuances à 15 et 18 francs le kilogramme.

**SANS PALAIS**

**DENTS**

**Léon A. Fresco**

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 MAI 1886.**

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 % amortissable	82 45	82 47	Est	795	792 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	595	595
3 % (nouveau)	84 35	84 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1210	1207 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	526	526	Est	393	393
4 1/2 % (nouveau)	106 20	105 70	Midi	1160	1160	— 1865, 4 %	525	528	Est	391	391
4 1/2 % (nouveau)	109 05	109 35	Nord	1557 50	1560	— 1869, 3 %	408 75	411	Midi	300	299 50
Obligations du Trésor	518	515 50	Orléans	1316 25	1318 75	— 1871, 3 %	401	401	Nord	300	301
Banque de France	4275	4250	Ouest	858 75	857 50	— 1875, 4 %	516	516 50	Orléans	393	392
Société Générale	456 25		Compagnie parisienne du Gaz	1445	1450	— 1876, 4 %	514 75	515	Ouest	392	391
Comptoir d'escompte	995	997 50	Canal de Suez	2100	2110	Bons de liquid. Ville de Paris	526	525	Paris-Lyon-Méditerranée	390 50	391
Crédit Lyonnais	523 75	525	C. gen. Transatlantique	492 50	488 75	Obligations communales 1879	463 50	464	Paris-Bourbonnais	390 50	391
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1365	1367 50	Russe 5 0/0 1870	102	102	Obligat. foncières 1879 3 %	459	458 25	Canal de Suez	593	591
Crédit mobilier	210	210				Obligat. foncières 1883 3 %	382	382			

**CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans						LIGNE DE L'ÉTAT																	
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.						SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR					
Heures	Minutes	Matin	Soir	Express	Omibus	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	
3 heures	8 minutes	du matin	express-poste.																				
6	55	matin	(s'arrête à la Possonnière)																				
9	13	matin	omnibus-mixte.																				
1	35	soir																					
3	32	soir	express.																				
7	15	soir	omnibus.																				
10	36	soir	(s'arrête à Angers).																				
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.						SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.					
8 heures	26 minutes	du matin	direct-mixte.																				
8	31	matin	omnibus.																				
9	37	matin	express.																				
12	48	matin	omnibus-mixte.																				
4	44	soir																					
7	4	soir																					
10	24	soir	omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.																				
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.																							